

République Française



Ville de Draguignan

N°2024-123

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
EXERCICE 2024**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

ABSENTS :

MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
083-218300507-20240625-2024-123-BF
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Après le vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024 par délibération du Conseil Municipal n° 2023-210 en date du 13 Décembre 2023, du budget supplémentaire par délibération n° 2024-079 du 17 Avril 2024, il convient à présent, compte tenu des derniers éléments d'exécution budgétaire, d'adopter la **décision modificative n° 1** qui prévoit l'**ajustement des crédits** nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Cette décision modificative, jointe en annexe, obéit au principe d'équilibre et peut se résumer comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	+ 87 250 €
Dépenses et Recettes d'Investissement :	+ 933 009 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses** sont constituées d'un abondement de crédits affecté **au chapitre 011** pour un montant de **+177 090 €**.

Cela permet de financer notamment les premières locations de bungalows pour l'opération de reconstruction de l'école J. Jaurès (50 000 €), de compléter le budget dédié à l'exécution de marchés dans les secteurs de l'habitat, environnement et numérique (93 490 €), de financer l'opération « Savoir rouler à vélo » (+16 500 €) et de budgéter une étude relative au développement du commerce (17 100 €).

Au chapitre 65, il est proposé d'inscrire des crédits principalement pour les subventions exceptionnelles d'un montant de **36 950 €** en faveur des associations Dracénoises.

Le virement à la section d'investissement est ajusté en très légère baisse pour **-126 790 €** soit environ -2%.

Recettes de fonctionnement

En **recettes**, la décision modificative comprend l'inscription au **chapitre 74** d'une nouvelle subvention de **+ 8 250 €** versée dans le cadre du projet « Savoir rouler à vélo » et d'un abondement de **+79 000 €** au **chapitre 73** pour ajuster la recette attendue au titre de l'attribution de compensation versée par DPVa.

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à +87 250 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Au **chapitre 20**, les **dépenses** sont constituées de différents **ajustements des crédits d'étude** pour un total de **-71 000 €**. Elles comprennent notamment une baisse des reports ~~dans le secteur pluvial et un~~ abondement pour la reconstruction de l'école Jean Jaurès.

Pour le **chapitre 204**, il est proposé d'inscrire les nouvelles subventions ~~d'équipement au profit des~~ associations « Leï Pastrouralie Dou Lume » pour 100 €, CSA Bonaparte pour 1 000 € ; Pur Esport pour 1 000 € et Le Studio des Artistes pour 1 000 € soit **un total de 3 100 €**. Il est également proposé d'abonder de 733 € la participation annuelle de la ville à la SAIEM pour la concession d'aménagement.

Accusé de réception en préfecture
083-218300507-20240625-2024-123-BF
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Un ajustement au **chapitre 21** est proposé pour un total de **+1 008 450 €**, il comprend des crédits dédiés à :

- l'acquisition de terrain pour + 103 000 € (site Rostand) ;
- des travaux et des ajustements de crédits pour différents équipements communaux dont notamment la Maison de la Solidarité, le site Nasarre-Leroux et le Centre technique municipal et la démolition de l'école Jean Jaurès pour un total de +585 450 € ;
- l'installation d'un dispositif de sécurité et de surveillance des cours d'eau pour + 500 000 € ;
- d'une régularisation à la baisse d'inscriptions dans les secteurs pluvial, Baguier et Saint Michel pour un total de -220 000 € ;
- l'installation de matériel de sécurité vidéo et d'aménagement du site « Pump track » pour un total de + 40 000 €.

Un ajustement des crédits dédiés aux avances est proposé pour **- 17 250 €** au **chapitre 23**, les crédits pour les opérations d'ordre **au chapitre 041** sont abondés de **+ 8 976 €**.

Recettes d'investissement

Les **recettes** découlent des ventes de terrains pour un total de **1 491 020 €** au chapitre 024 (Parcelle cadastrée Bd Gambetta pour 724 000 €, parcelle AK N°499 pour 163 120 € et d'un bien cadastré au 15 Rue de l'Observance pour 603 900 €).

Un ajustement des opérations d'ordre pour **+8 976 €** au **chapitre 041** pour la récupération d'avance.

Le virement en provenance de la section de fonctionnement est ajusté en très légère baisse pour **-126 790 €** soit environ -2%.

L'ensemble de ces mesures permettent de **diminuer le recours à l'emprunt** prévisionnel d'équilibre pour **- 440 197 €**. Il passera de 1 631 174,54 € à 1 190 977,54 €.

Au total, la section d'investissement s'équilibre donc en dépenses et en recettes à + 933 009 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 32 voix Pour,

Et 5 abstentions (Mesdames Camille DIQUELOU et Christine VILLELONGUE, Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI et René DIES)

- adopte, par chapitre, la décision modificative n° 1 – exercice 2024 du budget principal de la Commune jointe en annexe.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Accusé de réception en préfecture
083-218300507-20240625-2024-123-BF
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Secrétaire de séance :

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

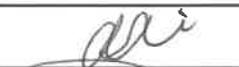
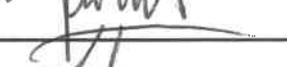
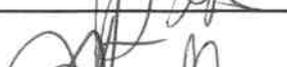
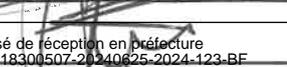
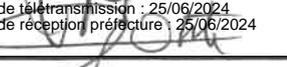
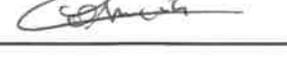
Nombre de membres en exercice : 0 **39**
 Nombre de membres présents : 0 **37**
 Nombre de suffrages exprimés : 0 **37**

VOTES :
 Pour : 0 **32**
 Contre : 0
 Abstentions : 0 **5**

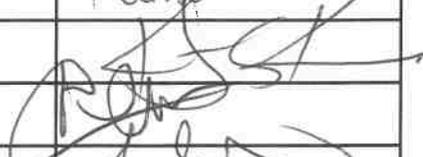
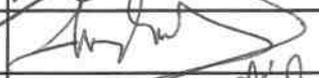
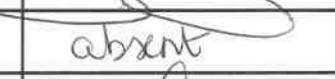
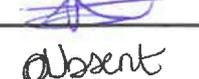
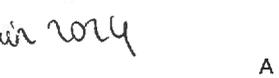
Date de convocation : **13 juin 2024**

Présenté par (1), **le Président**.
 A, le **Draguignan le 19 juin 2024**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session **du Conseil Municipal**
 A, le **Draguignan le 19 juin 2024**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 - Richard STRAMBIO	
02 - Christine PRÉMOSELLI	
03 - Grégory LOEW	
04 - Sophie DUFOUR	
05 - François GIBAUD	
06 - Christine NICCOLETTI	
07 - Jean-Yves FORT	
08 - Brigitte DUBOUIS	
09 - Hugues BONNET	
10 - Sylvie FRANCIN	
11 - Alain HAINAUT	
12 - Danielle ADOUX-COPIN	
13 - Jean-Pierre SOUZA	
14 - Françoise MAURICE	
15 - Bernard BONNABEL	
16 - Alain VIGIER	
17 - Michel PONTE	
18 - Bruno SCRIVO	
19 - Anne-Marie COLOMBANI	
20 - Christian MAMECIER	

Accusé de réception en préfecture
 083 218300507-20240625-2024-123-BF
 Date de télétransmission : 25/06/2024
 Date de réception préfecture : 25/06/2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A
21 - Richard DEVILETTE	
22 - Sylviane NERVI-SITA	
23 - Martine ZERBONE	absente
24 - Évelyne LORCET	absente
25 - Richard TYLINSKI	
26 - Stéphane CERET JACQUET	
27 - Olivier GORDE	
28 - Magali TROIN DAL VECCHIO	
29 - Marie-Christine GUIOL	
30 - Laureline AUBOURG-BASTIANI	
31 - Jean-Daniel SANTONI	
32 - René DIES	absent
33 - Christine VILLELONGUE	
34 - Jean-Bernard MIGLIOLI	
35 - Camille DIQUELOU	
36 - Philippe SCHRECK	absent
37 - Franck GRIGOLO	
38 - Frédéric RENAULD	
39 - Aurélie REBAUDO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 25 juin 2024, et de la publication le 25 juin 2024

A, le 25.06.24
Draguignan

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Le Maire



Richard STRAMBIO

Accusé de réception en préfecture
 083-218300507-20240625-2024-123-BF
 Date de télétransmission : 25/06/2024
 Date de réception préfecture : 25/06/2024